

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA19-(C-4.1)-007

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 4 juin 2019, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, sur le côté sud de la rue Saint-Joseph, immédiatement à l'ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste.

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
